

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
POUR LA MISE A DISPOSITION DES COURTS DE TENNIS ET DES LOCAUX LIES A
LEUR FONCTIONNEMENT SITUES AU SEIN DU COMPLEXE SPORTIF BOIS LUZY**

Fiche de renseignements à compléter et à retourner
à la Direction des Sports de la Ville de Marseille
Service Appui Fonctionnel
9, rue Paul Brutus - 13233 MARSEILLE cedex 20

RAISON SOCIALE SOCIÉTÉ / TITRE ASSOCIATION :

CAPITAL SOCIAL POUR LES SOCIÉTÉS :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

STATUT ENTREPRISE / ASSOCIATION :

N° RC ou N° RM :

IDENTIFIANT SIRET :

CODE A.P.E. :

RESPONSABLE :

QUALITÉ :

RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES SIMILAIRES :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PROPOSITION DU MONTANT DE REDEVANCE ANNUELLE EN DEUX PARTIES :

- UNE PART FIXE PROPOSÉE PAR LE CANDIDAT DE : €
Le montant de la redevance fixe ne pourra pas être inférieur à 5 000 € par an. Elle sera indexée chaque année sur l'Indice des Loyers Commerciaux – ILC.

- UNE PART VARIABLE PROPOSÉE PAR LE CANDIDAT DE :% assise sur l'ensemble du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé sur le site. **Le pourcentage proposé par le candidat ne pourra pas être inférieur à 5 %.**

NOM ET SIGNATURE DU CANDIDAT

.....